Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 janvier 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau et Sandra Giasson et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025**
5. **Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025**
6. **Comptes à payer du mois (234 305.49 $)**
7. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
8. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
9. **Correspondances**
10. **Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ**
11. **Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier**
12. **Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL**
13. **Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ**
14. **Inscription du Maire au congrès de la FQM**
15. **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
16. **Avis de motion et présentation du règlement # 299-2026 (Règlement relatif l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)**
17. **Avis de motion et présentation du règlement #300-2026 (Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)**
18. **Avis de motion et présentation du règlement #301-2026 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux)**
19. **Proposition d'installer des détecteurs de mouvement au CMAE (10 200.00 $)**
20. **Proposition pour installer un protecteur de phase au CMAE (8 000.00 $)**
21. **Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée contes et légendes**
22. **Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle**
23. **Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre interactive pour enfants**
24. **Résolution pour remboursement des frais de formation des pompiers**
25. **Contribution de l'assurance collective de la Municipalité de Preissac pour l'employé #248**
26. **Abolition des frais de retard à bibliothèque municipale de Preissac**
27. **Résolution pour désigner un mandataire autorisé à signer le bail en son nom et qui confirme que lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau**
28. **Achat de 5 « bunker » pour le service incendie**
29. **Proposition pour installer un système de ventilation au conteneur (4 998.77 $)**
30. **Appel d'offre sur invitation pour ponceau Sigouin**
31. **Enlèvement de la neige sur les bâtiments municipaux**
32. **Résolution annuelle pour aide financière aux organismes**
33. **Fondation OLO (200.00 $)**
34. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)**
35. **Clôture et levée de l'assemblée 21H05**

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2025;

02-01-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2025;

03-01-2026 **5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2026 **6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2500362 à C2500371 et C2600001 à C2500006. La séquence des chèques en ligne de L2500133 à L2500138 et L2600001 à L2600004. La séquence des paiements directs ACP de P2500419 à P2500435 et P2600001 à P2600028.**

Total des factures	**9 725.33 $**
Total des chèques en ligne	**61 568.13 $**
Total des paiements directs ACP	**67 281.55 $**
Total des salaires	**95 730.48 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**234 305.49 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture d'un courriel que la municipalité de Preissac a reçue en rapport avec la signalisation dans une courbe du chemin de la Pointe.

10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2026 **10. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2026 **11. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2026 **12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'employée.

13. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONRGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2026 **13. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2026 **14. Inscription de la Mairesse au congrès FQM.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, madame Manon Viens à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

NB. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'Élu.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

10-01-2026 **15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Marie-Claude Racine
- Francoise Raby
- Robert Brassard
- Amélie Massé
- Sandra Giasson
- Bernard Fleury
- Claude Ménard

16. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #299-2026 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

11-01-2026 **16. Avis de motion et présentation du projet de règlement #299-2026 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).**

La conseillère, madame Jacinthe Corriveau donne avis de motion et présente le projet de règlement #299-2026 intitulé ***« Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises ».***

17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #300-2026 (RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

12-01-2026 **17. Avis de motion et présentation du projet de règlement #300-2026 (Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.**

Le conseiller, monsieur David Gervais donne avis de motion et présente le projet de règlement #300-2026 intitulé ***« Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac ».***

18. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #301-2026 (RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX);

13-01-2026 **18. Avis de motion et présentation du règlement #301-2026 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux).**

La conseillère, madame Marie-Claude Racine donne avis de motion et présente le projet de règlement # 301-2026 intitulé ***« Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux ».***

19. PROPOSITION POUR INSTALLER DES DÉTECTEURS DE MOUVEMENT AU CMAE (10 200.00 $);

14-01-2026 **19. Proposition pour installer des détecteurs de mouvement au CMAE (10 200.00 $).**

ATTENDU QUE la municipalité cherche des moyens pour rendre le complexe multifonctionnel Agnico-Eagle plus efficient au niveau de la consommation électrique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat et l'installation des détecteurs de mouvement au CMAE au montant de 10 200.00 $ qui limitera le système d`échangeur d'air.

20. PROPOSITION POUR INSTALLER UN PROTECTEUR DE PHASE (8 000.00 $);

15-01-2026 **20. Proposition pour installer un protecteur de phase (8 000.00 $).**

ATTENDU QUE l'installation d'un protecteur de surtension en cas de tonnerre et/ou de foudre pourrait prévenir des bris sur le système électrique tel que ceux que nous avons l'été dernier;

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Jacinthe Corriveau, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un protecteur de phase au montant de 8 000.00 $.

21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES;

16-01-2026 **21. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée et Légendes.**

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir les projets dans le cadre d'activité culturelle territoriale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée contes et Légendes, au montant de $520.00 $ et la participation de la municipalité serait de 280.00 $.

22. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : PARC EN SPECTACLE;

17-01-2026 **22. Résolution pour autoriser l'agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle.**

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de l'entente culturelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle et le montant de la participation de la municipalité serait de 700.00 $.

23. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : PIÈCE DE THÉÂTRE INTERACTIVE POUR ENFANTS;

18-01-2026

23. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre interactive pour enfants.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre pour enfant : « Roi moustique. Le montant de la soumission est de 2 573.14 $ et la participation de la municipalité de Preissac est de 20% pour le premier 2 000.00 $ et le reste est assumé par cette dernière, pour un montant final de montant de $573.14.

24. RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT DE FORMATION DES POMPIERS;

19-01-2026

24. Résolution pour remboursement de formation des pompiers.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 et/ou de 10 pompiers pour les programmes autres au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolue de présenter une demande d'Aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi.

25. CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EMPLOYÉ #248;

20-01-2026 **25. Contribution de l'assurance collective de la municipalité pour l'employé #248.**

ATTENDU QUE l'employé #248 est en congé maladie pour une période indéterminée et ne peut bénéficier d'une exemption de prime d'assurance que pour une courte période;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER que la municipalité de Preissac défrais un montant additionnel maximal de 75.00 $ par mois pour l'assurance collective et cela jusqu'au retour de l'employé #248.

26. ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PREISSAC;

21-01-2026 **26. Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale de Preissac.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer d'offrir un service de bibliothèque de qualité à sa population;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes recommandées pour tout service de bibliothèque publique afin de rendre accessible la lecture, la culture et l'information à l'ensemble de la population, la gratuité est un atout certain;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'abonnement à la bibliothèque de Preissac sont abolis depuis plusieurs années déjà, favorisant ainsi un accès équitable et universel aux services de la bibliothèque pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les frais de retard peuvent décourager certaines personnes de fréquenter la bibliothèque et d'emprunter des livres;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition des frais de retard favorise un accès équitable à la culture et à la connaissance, celui-ci n'étant pas entravé par des considérations financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents à l'assemblée :

QUE soient abolis les frais de retard à la bibliothèque municipale de Preissac, à compter du 13 janvier 2026 et ce, pour l'ensemble des abonnés de sa bibliothèque.

27. RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN MANDATAIRE AUTORISÉ À SIGNER LE BAIL EN SON NOM ET QUI CONFIRME QUE LES LIEUX LOUÉS SERONT UTILISÉS À DES FINS NON LUCRATIVES FAVORISANT L'ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN D'EAU;

22-01-2026 **27. Résolution pour désigner un mandataire autorisé à signer le bail en son nom et qui confirme que les lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.**

ATTENDU QUE le bail du terrain sur lequel est situé le débarcadère Tancrède arrive à échéance;

ATTENDU QU'il y lieu de renouveler ce bail pour assurer la continuité de l'utilisation du débarcadère et que la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation sollicite une résolution désignant un mandataire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin comme mandataire autorisé à signer en son nom et qui confirme que les lieus loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

28. ACHAT DE « BUNKER » POUR SERVICE INCENDIE

23-01-2026 **28. Achat de « bunker » pour service incendie.**

ATTENDU QUE cinq « bunker » sont arrivé à expiration et qu'il y lieu de les remplacer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de cinq « bunker » pour le service incendie de Preissac au montant de 14 934.92 $.

29. SYSTÈME DE VENTILATION CONTENEUR (4 998.77 $);

24-01-2026 **29. Système de ventilation conteneur (4 998.77 $).**

ATTENDU QUE le conteneur dans lequel est entreposé la motoneige du service incendie a provoqué avec le temps de l'humidité causé par l'absence de ventilation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation d'un système de ventilation dans le conteneur près de la caserne du secteur Tancrède au montant de 4 988.77 $.

30. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION POUR LE PONCEAU SIGOUIN;

25-01-2026 **30. Appel d'offre sur invitation pour le ponceau Sigouin.**

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres préparé par la FQM est presque terminé et que la prochaine étape est d'aller en appel offres pour octroyer un contrat qui déterminera la faisabilité, les plans et devis nécessaires pour l'étape ultime de rédiger un document d'appel d'offres final sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour trouver une entreprise qui réalisera le ponceau sur le ruisseau Sigouin ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à procéder dans ce dossier dès que les documents seront prêts et disponibles.

31. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX;

26-01-2026 **31. Enlèvement de la neige sur les bâtiments municipaux.**

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance, à prendre les moyens nécessaires pour dégager la neige sur les couvertures des bâtiments municipaux si requis.

32. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE ORGANISMES

27-01-2026 **32. Résolution annuelle pour aide financière organismes.**

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2026;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Cercle des fermières : 2 700.00 $
- Club Preissac d'art en Or : 3 500.00 $
- Club de l'Age d'or : 3 000.00 $
- École Saint-Paul : 3 250.00 $
- Bibliothèque municipale de Preissac : 3 535.00 $
- Club des jeunes : 1 000.00 $

33. FONDATION OLO (200.00 $)

28-01-2026 **33. Fondation OLO (200.00 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le versement d'un montant de 200.00 $ à la Fondation OLO.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

34. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Ponceau Sigouin
- Autorisation ministérielle
- Porteurs de dossier
- Comité asphalte
- Croix de chemin
- Autorisation bail débarcadère
- Comité environnement-lac- forêt
- CREAT
- Statistique FB-WEB
- Règlements

35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

29-01-2026 **35. Clôture et levée de l'assemblée.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 10 février 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Isabelle Beaulieu et Sandra Giasson et monsieur le conseiller David Gervais.

Conseiller absent : Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2026**
5. **Comptes à payer du mois (306 612.43 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Achat de fleurs (5 467.06 $) et 350 arbustes (21 $ / chaque pour distribution aux citoyens**
10. **Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 $ qui totalisent plus de 25 000 $ (disponible sur le site WWW.PREISSAC.COM)**
11. **Affectation d'un montant pour le Fonds élection (6 000 $)**
12. **Adoption du règlement # 299-2026 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)**
13. **Consultation publique pour le règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux, le 10 mars 2026 à 19h00.**
14. **Embauche d'un intérim pour absence de l'employé # 256**
15. **Résolution pour dons et subventions (accueil Hervé Bibeau, Club de motoneige Malartic, Radio Boréal et le Journal L'alliance)**
16. **Résolution pour bail de gravière (361 $)**
17. **Résolution pour achat de bottes (EPI) pour les employés extérieur (250 $)**
18. **Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**
19. **Information sur le budget du party de noël**
20. **Résolution pour loisirs et sport Abitibi-Témiscamingue (LSAT) pour le projet « Circonflexe »**
21. **Autorisation de signature pour entente avec le CISSAT**
22. **Achat de lunette virtuelle pour formation des pompiers (1 000 $)**
23. **Achat de trois bombonnes respiratoires pour les pompiers (6 000 $)**
24. **Activité d'escalade sur glace le 22 février (400 $)**
25. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)**
26. **Clôture et levée de l'assemblée 20H43**

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

30-02-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2026;

31-02-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

32-02-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600007 à C2600021. La séquence des chèques en ligne de L2600005 à L2600015. La séquence des paiements directs ACP de P2600029 à P2600071.**

Total des factures	**28 902.17 $**
Total des chèques en ligne	**146 731.49 $**
Total des paiements directs ACP	**91 612.32 $**
Total des salaires	**39 366.45 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**306 612.43 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 février 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture d'une lettre que la municipalité de Preissac a reçue de l'école de karaté Thériault au sujet d'une commandite.

9. ACHAT DE FLEURS (5 467.06 $) ET 350 ARBUSTES (21 $ / CHAQUE) POUR DISTRIBUTION AUX CITOYENS;

33-02-2026 **9. Achat de fleurs (5 467.06 $) et 350 arbustes (21 $ / chaque) pour distribution aux citoyens.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de fleurs pour un montant de 5 467.06 $ ainsi que l'achat de 350 arbustes pour un prix de 21 $/ chaque. Les arbustes seront distribués lors de la journée du 16 mai et une participation financière des citoyens sera exigés.

10. DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 $ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 $ (DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.PREISSAC.COM;

10. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 $ qui totalisent plus de 25 000 $ (disponible sur le site WWW.PREISSAC.COM).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport des dépenses de plus de 2 000 $ qui totalisent plus de 25 000 $ est disponible via le site WEB de la municipalité tel que prescrit par la loi.

11. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (6 000 $);

34-02-2026 **11. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (6 000 $).**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2025 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 000.00 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu majoritairement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 000.00 $ pour l'exercice financier 2026;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 299-2026 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

35-02-2026 **12. Adoption du règlement # 299-2026 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 299-2026 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

➢ Avis de motion : 13 janvier 2026
➢ Présentation du projet de règlement : 13 janvier 2026
➢ Adoption du règlement : 10 février 2026
➢ Publication du règlement : 12 février 2026
➢ Entrée en vigueur : 12 février 2026

13. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BATIMENTS PATRIMONIAUX;

13. Consultation publique sur le Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe les citoyens présents de la tenue d'une consultation publique sur le règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux qui aura lieu le 10 mars à 19h00, juste avant la réunion régulière du conseil.

14. EMBAUCHE D'UN INTÉRIM POUR ABSENCE DE L'EMPLOYÉ # 256;

36-02-2026 **14. Embauche d'un intérim pour absence # 256.**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'affichage d'un poste d'agente de développement par intérim et qu'un comité de sélection a fait des recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Chantal Roy au poste d'agente de développement par intérim pour combler l'absence d'une durée indéterminée de l'employé # 256.

15. RÉSOLUTION POUR DONS ET SUBVENTIONS (ACCUEIL HERVÉ BIBEAU, CLUB DE MOTONEIGE MALARTIC, RADIO BORÉAL ET LE JOURNAL L'ALLIANCE);

37-02-2026 **15. Résolution pour dons et subventions (Accueil Hervé Bibeau, Club de motoneige Malartic, Radio boréal et le Journal l'Alliance).**

ATTENDU QUE les organismes ci-dessus ont fait des demandes de dons et de subventions;

D'ACCORDER à ces organismes les montants suivants :

- Accueil Hervé Bibeau : 200 $
- Club de motoneige Malartic : 500 $
- Radio Boréal : 200 $
- Journal l'Alliance : 5 000 $ (une évaluation de bonification sera faite au courant du mois de juin 2026)

16. RÉSOLUTION POUR BAIL DE GRAVIÈRE (361 $);

38-02-2026 **16. Résolution pour bail de gravière (361 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 361.00 $ pour le renouvellement d'un bail de gravière/sablière situé au chemin des Noisetiers soit le BNE 48399.

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de requérant pour la demande de renouvellement de bail.

17. RÉSOLUTION POUR ACHAT DE BOTTES (EPI) POUR EMPLOYÉS EXTÉRIEURS (250 $);

39-02-2026 **17. Résolution pour achat de bottes (EPI) pour employés extérieurs (250 $).**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac alloue un montant annuel pour des bottes de protection (EPI) pour les employés qui travaillent à l'extérieurs;

ATTENDU QUE ce montant n'a pas été indexé depuis ses début (2013) et qu'il y lieu de bonifier cette allocation;

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaulieur, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le versement annuel de 250 $ à chaque employé qui travaille à l'extérieur pour l'achat de bottes de sécurité (EPI).

18. ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)(647.52 $);

40-02-2026 **18. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) (647.52 $).**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac approuve les revendications de l'UMQ pertinentes pour notre région;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADHÉRER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour un montant de 647.52 $.

19. INFORMATION SUR LE BUDGET DU PARTY DE NOEL;

19. Information sur le budget du party de noël.

Madame la mairesse, Manon Viens tenait à faire une précision sur le dernier party de noël en rapport avec le budget initialement prévu. Les coûts de l'activité à laquelle les Élus, les employés, les Premiers répondants et les pompiers ont participés ont finalement dépassés le budget autorisé par le conseil, donc par souci de transparence, la Mairesse informe les citoyens que le party a finalement couté près de 3 992.00 $ (en soustrayant l'inventaire) au lieu des 2 000 $ prévu.

20. RÉSOLUTION POUR LOISIRS ET SPORTS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (LSAT) POUR LE PROJET « CIRCONFLEXE »;

41-02-2026 **20. Résolution pour Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue (LSAT) pour le projet « Circonflexe ».**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac souhaite faire partie du projet « Circonflexe » qui consiste à avoir des équipements de loisir et de les rendre disponible aux citoyens, tel que des raquettes, des ballons, des gants, des battes, etc. ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE DÉPOSER une demande de faire partie du projet « Circonflexe ».

21. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ENTENTE AVEC LE CISSSAT;

42-02-2026 **21. Autorisation de signature pour entente avec le CISSSAT.**

ATTENDU QUE le CISSSAT propose une entente pour soutenir les municipalités qui ont ou auront des premiers répondants sur leur territoire par le financement de biens admissibles comme les trousses de premiers soins, des pièces de défibrillateur, etc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette entente.

22. ACHAT DE LUNETTE VIRTUELLE POUR FORMATION DES POMPIERS (1000$);

43-02-2026 **22. Achat de lunette virtuelle pour formation des pompiers (1 000 $).**

ATTENDU QUE les pompiers doivent suivre des formations selon des besoin spécifique à leur hiérarchie et que certaines de ces formations ont besoin de lunette virtuelle;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de lunette virtuelle pour la formation des pompiers au montant de 1 000 $.

23. ACHAT DE TROIS BONBONNES RESPIRATOIRES POUR POMPIERS (6 000$);

44-02-2026 **23. Achat de trois bonbonnes respiratoires pour pompiers (6 000 $).**

ATTENDU QUE certaines bonbonnes respiratoires ne sont plus conformes et l'on doit les remplacées;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère, Marie-Claude et résolue unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois cylindres en fibre de carbone 4500 PSI, 45 minutes au montant de 1 711.27 $ chaque plus les taxes applicables.

24. ACTIVITÉ D'ESCALADE SUR GLACE LE 22 FÉVRIER (400 $);

45-02-2026 **24. Activité d'escalade sur glace le 22 février (400 $).**

ATTENDU QUE Camp de base Abitibi a fait une proposition d'organiser une activité d'escalade sur glace au montant de 400 $;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait aussi profiter de cet événement pour organiser d'autres activité comme la glissade et des jeux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER que la municipalité de Preissac défraie un montant de 400 $ pour l'activité d'escalade sur glace.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- TECQ- fosses septiques
- Inventaire des installations septiques
- Fonds élection
- Assurances des sentiers municipaux
- Drager- équipements respiratoire
- Factures Sonospec
- Nortech surveillance informatique
- Plants et arbustes
- Étude des berges du lac Preissac
- Règlements 299-2026
- Comité environnement

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

46-02-2026 **26. Clôture et levée de l'assemblée.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude racine et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h43.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 10 mars 2026 à compter de 19h46 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026**
5. **Comptes à payer du mois (152 660.03 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Adoption du règlement # 300-2026 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac »**
10. **Adoption du règlement # 301-2026 intitulé « Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux »**
11. **Dérogation mineure au 104, chemin des Peupliers**
12. **Demande d'annulation du programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral**
13. **Tour cycliste d'Abitibi 2026 (proposition)**
14. **Demande de l'école de karaté Thériault (200 $)**
15. **Aménagement de la caserne #1 (3 700 $)**
16. **Nomination d'une représentante désignée auprès du réseau BIBLIO ATNQ**
17. **Formation ADMQ tourné de zone (448.40 $)**
18. **Résolution d'intention afin de poursuivre l'étude d'opportunité-optimisation des ressources entre service de sécurité incendie – phase 2**
19. **Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique**
20. **Mandat pour évaluateur agréé**
21. **Rencontre des Élus et des Directeurs généraux de la MRC le 15 avril**
22. **Achat de pièces pour rétro caveuse (2 585.58 $)**
23. **Rencontre du monde municipal annuelle organisée par CPAT (conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue) à Rouyn-Noranda le 7 et 8 mai prochain**
24. **Embauche pour remplacement de l'employé # 185**
25. **Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile**
26. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directIon@preissac.com)**
27. **Clôture et levée de l'assemblée 20H48**

1. MOT DE BIENVENUE (12);

1. Mot de bienvenue (12).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h46.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

47-03-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2026;

48-03-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

49-03-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la mairesse, Manon Viens et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600022 à C2600052. La séquence des chèques en ligne de L2600016 à L2600026. La séquence des paiements directs ACP de P2600072 à P2600119.**

Total des factures	**53 645,99 $**
Total des chèques en ligne	**27 187,49 $**
Total des paiements directs ACP	**29 700,64 $**
Total des salaires	**42 125,91 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**152 660.03 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 mars 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

La Mairesse informe les citoyens présents des rencontres auxquelles elle a participé.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens donne la parole à la conseillère, madame Marie-Claude Racine et elle fait la lecture de deux lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Remerciement de la biblio de Preissac pour la subvention reçue de la part de la municipalité.
- Remerciement des Fermières de Preissac pour le montant versé à leur organisme.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 300-2026 INTITULÉ "RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC";

50-03-2026 **9. Adoption du règlement # 300-2026 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac ».**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 300-2026, portant sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 13 janvier 2026
- Présentation du projet de règlement : 13 janvier 2026
- Avis publics d'adoption : 15 février 2026
- Adoption du règlement : 10 mars 2026
- Publication du règlement : 12 mars 2026
- Entrée en vigueur : 12 mars 2026
- Transmission MAMH : 17 mars 2026

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 301-2026 INTITULÉ "RÈGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX";

51-03-2026 **10. Adoption du règlement # 301-2026 intitulé « Règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments patrimoniaux ».**

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2026 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été précédé d'un projet de règlement adopté par résolution le 13 janvier 2026 conformément à l'article 123 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation tenue le 10 mars 2026 conformément à l'article 125 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

QUE le règlement # 301-2026 soit adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement # 301-2026, que les bâtiments patrimoniaux identifiés dans l'inventaire adopté par la MRC Abitibi en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les bâtiments visés par cet inventaire ne seront connus qu'en 2026 ou en 2027.

11. DÉROGATION MINEURE AU 104, CHEMIN DES PEUPLIERS;

52-03-2026 **11. Dérogation mineure au 104, chemin des Peupliers.**

ATTENDU QU'en date du 4 février 2026, Monsieur Sylvain Bordeleau a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 104, chemin des Peupliers, à Preissac, sur le lot 4 592 986 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la distance pour les marges latérales pour le bâtiment principal, la norme étant de 5 mètres pour la distance du bâtiment en rapport avec 1.47 mètres actuellement;

ATTENDU QUE la marge pour le garage était de 10 mètres à l'époque, elle est de 15 mètres actuellement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, produite par Monsieur Sylvain Bordeleau.

Réception de la demande	4 février 2026
Publication sur le site internet et journal l'alliance	15 février 2026
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	18 février 2026
Acceptation du conseil municipal # 52-03-2026	10 mars 2026

12. DEMANDE D'ANNULATION DU PROGRAMME DE RACHAT DES ARMES À FEU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL;

53-03-2026

12. Demande d'annulation du programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral.

Considérant que le gouvernement fédéral a lancé le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat d'armes à feu de style arme d'assaut;

Considérant que les Canadiens disposent de la période du 19 janvier au 31 mars 2026 pour adhérer audit programme, lequel prévoit la remise volontaire de leurs armes prohibées en échange d'une indemnisation;

Considérant que les compensations financières prévues dans le cadre du programme de rachat sont jugées insuffisantes, inéquitables ou non garanties pour l'ensemble des propriétaires concernés;

Considérant que les armes visées par la prohibition sont des armes civiles de chasse ou de tir sportif à conception moderne, et non des armes d'assaut militaires, et qu'elles ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense du pays;

Considérant que sur le territoire québécois, la sûreté du Québec coordonnera l'opération;

Considérant que les ressources policières sont déjà limitées et que leur mobilisation pour l'application de ce régime détourne des effectifs essentiels à la lutte contre la criminalité réelle;

Considérant que la confiance entre la population et les corps policiers est un pilier fondamental de la sécurité publique;

Considérant que l'application coercitive de cette prohibition risque de nuire à cette relation de confiance et d'accentuer les tensions sociales;

Considérant que la sécurité publique constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial, municipal ainsi que les corps policiers;

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsable du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population;

Considérant que les détenteurs légaux d'armes à feu sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérifications d'antécédents, d'entreposage sécuritaire et de conformité aux lois;

Considérant que les données disponibles démontrent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

Considérant que la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes, les groupes criminalisés et la contrebande;

Considérant que la prohibition de ce régime représente une atteinte aux droits de propriété légitime de ces citoyens;

Considérant que ce régime ne tient pas compte des réalité territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités;

Considérant que plusieurs communautés rurales, agricole et nordiques utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, la subsistance, la protection des animaux d'élevage et la sécurité personnelle en région isolée;

Considérant que plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à ce régime de prohibition et de rachat, refusant d'y collaborer ou d'en assurer l'application, en raison de son inefficacité, de son coût et de son caractère injuste;

Considérant que les municipalités ne disposent d'aucun pouvoir réel dans l'élaboration de cette politique, mais subissent directement ses impacts;

En conséquence, madame la mairesse Manon Viens propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Preissac demande officiellement au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat des armes à feu de style arme d'assaut.

Que, dans l'éventualité où ce programme ne serait pas abrogé, la Municipalité de Preissac demande officiellement à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, les mesures de prohibition et de rachat obligatoire des armes à feu prévues par le gouvernement fédéral.

Que la Municipalité affirme que la priorité en matière de sécurité publique doit être la lutte contre le trafic illégal d'armes, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que la confiscation d'armes légalement détenues.

Que la Municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin de revoir l'approche actuelle et de privilégier des politiques fondées sur des données probantes et l'efficacité réelle en matière de sécurité publique.

Que la Municipalité affirme son soutien aux citoyens respectueux des lois, aux chasseurs, aux agriculteurs, aux communautés rurales et aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise :

- À la Sûreté du Québec;
- Au ministre de la Sécurité publique du Québec ;
- Au premier ministre du Québec;
- Au ministre fédéral de la Sécurité publique;
- Aux députés provinciaux et fédéraux concernés;
- À la Fédération québécoises des municipalité (FQM);
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

13. TOUR CYCLISTE D'ABITIBI 2026 (PROPOSITIONS);

54-03-2026 **13. Tour cycliste d'Abitibi 2026 (propositions)**

ATTENDU QUE le tour cycliste de l'Abitibi est une occasion de faire connaitre notre belle localité;

ATTENDU QUE le tour cycliste de l'Abitibi a proposé 3 scénarios pour une escale à Preissac;

1. Un départ hommes le 10 juillet 2026 avec un repas pour les accompagnateurs et athlètes.
2. Un départ pour les femmes le 19 juillet 2026 avec repas pour accompagnateurs et athlètes.
3. Le scénario 1 départ femmes et scénario 2 départ hommes avec repas.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE RETENIR le scénario 3 avec deux départs (10 et 19 juillet 2026) et de fournir le repas des accompagnateurs et athlètes.

14. DEMANDE DE L'ÉCOLE DE KARATÉ THÉRIAULT (200 $);

55-03-2026 **14. Demande de l'école de karaté Thériault (200 $).**

Le conseiller, monsieur Sébastein Petitclerc se retire.

ATTENDU QUE des jeunes de Preissac sont inscrit l'École de Karaté Thériault et que cette dernière est à organiser un voyage en fin d'année pour ses étudiants et qu'elle cherche des sources de financement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER le versement d'un montant de 200.00 $ à l'École de karaté Thériault.

15. AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE #1 (3 700 $);

56-03-2026 **15. Aménagement de la caserne #1 (3 700 $).**

ATTENDU QUE les pompiers, premiers répondants procèdent à l'aménagement d'un espace administratif dans la caserne # 1;

ATTENDU QUE l'achat d'un bureau est indispensable pour la caserne # 1;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un bureau au montant de 3 700.00 $

16. NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO ATNQ;

57-03-2026 **16. Nomination d'une représentante désignée auprès du réseau BIBLIO ATNQ.**

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité ayant une convention de services avec le Centre régional de services aux bibliothèque publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (CRSBPATNQ) doit nommer une représentante désignée auprès du CRSBPATNQ;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée aura la responsabilité de représenter la municipalité auprès de CRSBPATNQ concernant le développement de la bibliothèque de Preissac;

CONSIDÉRANT QUE la personne nommée assurera le lien entre la bibliothèque et la municipalité et vice-versa;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la conseillère, madame Marie-Claude Racine soit nommée comme la représentante désignée de la municipalité de Preissac auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-Du-Québec (CRSBPATNQ).

17. FORMATION ADMQ TOURNÉ DE ZONE (448,40 $);

58-03-2026 **17. Formation ADMQ tourné de zone (448,40 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer à une formation régionale des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 448.40 $.

18. RÉSOLUTION D'INTENTION AFIN DE POURSUIVRE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ-OPTIMISATION DES RESSOURCES ENTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE-PHASE 2;

59-03-2026

18. Résolution d'intention afin de poursuivre l'étude d'opportunité-optimisation des ressources entre service de sécurité incendie-phase 2.

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC est desservi par six services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution à la réalisation d'une étude d'opportunité;

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de compté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi ont confirmé en 2025, par résolution, leur intention de poursuivre la démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie et autorisée la MRC à déposer la phase 2 du projet au sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds région et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2025, la MRC a obtenu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 6 850,00$ dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 – Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Preissac confirme son intention de poursuivre la démarche de réflexion par la réalisation de l'étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – phase 2.

19. MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE;

19. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique.

ATTENDU QUE le manifestement de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

QU'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est dans cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même manifeste que l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

IL EST PROPOSÉ qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Preissac reconnaisse officiellement :

A. Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
B. L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
C. La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

20. MANDAT POUR ÉVALUATEUR AGRÉÉ

60-03-2026 **20. Mandat pour évaluateur agréé.**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fait évaluer ses bâtiments il y a plus de 12 ans et que l'assureur propose d'assumer une réduction de la prime annuelle pour quatre ans, si l'on accepte d'assurer les bâtiments au prix de leurs nouvelles évaluations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs avec la firme « SPE valeur assurable » de faire une évaluation de tous les bâtiments de la municipalité, ainsi que du contenu de ceux-ci pour un montant de 15 000.00 $ plus les taxes applicables.

21. RENCONTRE DES ÉLUS ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC AU LE 15 AVRIL;

21. Rencontre des élus et des directeurs généraux de la MRC le 15 avril.

Madame la mairesse, Manon Viens fait un rappel aux Élus sur l'activité qui se déroulera le 15 avril prochain.

22. ACHAT DE PIÈCES POUR RÉTROCAVEUSE (2 585.58 $);

61-03-2026 **22. Achat de pièces pour rétrocaveuse (2 585.58 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat des pièces nécessaire pour la rétrocaveuse au montant de 2 585.58$.

23. RENCONTRE DU MONDE MUNICIPAL ANNUELLE ORGANISÉE PAR CPAT (CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE) À ROUYN-NORANDA LE 7 ET 8 MAI PROCHAIN;

23. Rencontre du monde municipal annuelle organisée par CPAT (conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue) à Rouyn-Noranda le 7 et 8 mai prochain.

La mairesse, madame Manon Viens informe les Élus qu'il y aura une activité qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 7 et 8 mai prochain, c'est un rendez-vous à ne pas manquer.

24. EMBAUCHE POUR REMPLACEMENT DE L'EMPLOYÉ #185;

62-03-2026 **24. Embauche pour remplacement de l'employé # 185.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Éloise Moutou au poste d'agente administrative par intérim pour combler l'absence d'une durée indéterminée de l'employé # 185. Ce poste est de 21 heures /semaine.

25.RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ ;

63-03-2026 **25. Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité.**

ATTENDU QUE les municipalités locales sont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (chapitre S-2.4), les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Preissac reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc et unanimement résolu :

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	**NOM**
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Gérard Pétrin
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Nicole Labrecque
Responsable de la mission *Administration*	Nicole Labrecque
Responsable substitut de la mission *Administration*	Jenny Villeneuve
Responsable de la mission *Communication*	Élisa Beauregard
Responsable substitut de la mission Communication	Chantal Roy
Responsable de la mission *Secours aux personnes et protection des biens*	Gilles Prévost
Responsable substitut de la mission *Secours aux personnes et protection des biens*	Yan Gosselin

Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées*	Jenny Villeneuve
Responsable Substitut de la mission Services a*ux personnes sinistrées*	Jacinthe Corriveau
Responsable de la missions Services techniques	Yvan Lachance
Responsable substitut de la mission *Service techniques*	Yvan Martin
Responsable de la mission *Transport*	Claude Ménard
Responsable substitut de la mission *Transport*	Sébastien Petitclerc
Responsable *Autre mission*	Diane Pelletier
Responsable substitut *Autre mission*	Isabelle Beaulieu

26. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

26. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Félicitation pour le déroulement des réunions
- Distribution d'arbres
- Bail au débarcadère
- Frais de conteneurs
- Festi-Neige
- Plan des mesures d'urgence
- Tour cycliste de l'Abitibi
- Caserne : Laquelle est laquelle

27. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

64-03-2026 **27. Clôture et levée de l'assemblée.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h48.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2026 à compter de 20h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens mesdames les conseillères Marie Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de la soumission pour « Étude préliminaire pour le remplacement d'un ponceau-chemin des Pêcheurs »
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (0).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse, Manon Viens ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

65-04-2026

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Marie-Claude Racine il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR "ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU-CHEMIN DES PÊCHEURS";

66-04-2026

3. Acceptation de la soumission pour « Étude préliminaire pour le remplacement d'un ponceau-chemin des Pêcheurs.

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 1er avril 2026 dans le cadre de la procédure d'appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 14h00 le 1er avril 2026:

Nom de l'entreprise	Montant incluant les taxes
CIMA + S.E.N.C	125 849.05 $

CONSIDÉRANT qu'après une étude et analyse de la soumission, elle s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE le conseil attribue le contrat à l'entreprise CIMA+S.E.N.C, le seul soumissionnaire jugé conforme pour le mandat de l'Étude préliminaire pour le remplacement d'un ponceau-chemin des Pêcheurs conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation et la soumission déposée, au montant de **125 849.05 $** incluant les taxes;

Que les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire **# 72-320-03-710;**

QUE les dépenses soient financées avec le surplus libre et ensuite réclamé au ministère de la sécurité publique (MSP) en lien avec le décret **# 673-2023.**

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. Période de questions.

Il n'y a pas de question.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

67-04-2026

5. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc il est résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 15.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 14 avril 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Isabelle Beaulieu et Sandra Giasson et monsieur le conseiller, David Gervais.

Conseiller absent : Sébastien Petitclerc

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2026**
5. **Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 8 avril 2026**
6. **Comptes à payer du mois (299 958.37 $)**
7. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
8. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
9. **Correspondances**
10. **Liste des travaux de voirie 2026**
11. **Achat de ponceau (30 590.00 $)**
12. **Prix pour grattage des chemins municipaux pour la saison 2026 (69 500.00 $)**
13. **Prix pour calcium liquide 35% (0.537 $)**
14. **Rassemblement des Élus (7 et 8 mai 2026)**
15. **Adoption du rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie**
16. **Achat d'équipements de protection individuelle pour le service incendie (budget de 4 000$)**
17. **Mandat pour avis juridique (budget de 3 000 $)**
18. **Remplacement du défibrillateur au CMAE (2 700 $)**
19. **Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2025**
 19.1Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
20. **Clôture et levée de l'assemblée 20H40**

1. MOT DE BIENVENUE (04);

1. Mot de bienvenue (04).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public et mentionne que cette réunion est enregistrée et sera disponible sur le site de la municipalité sur la page d'accueil.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

68-04-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2026;

69-04-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2026;

70-04-2026 **5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

71-04-2026 **6. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600053 à C2600076. La séquence des chèques en ligne de L2600027 à L2600037. La séquence des paiements directs ACP de P2600120 à P2600179.**

Total des factures	**17 127,93 $**
Total des chèques en ligne	**69 994,22 $**
Total des paiements directs ACP	**167 834,88 $**
Total des salaires	**45 001,34 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**299 958,37 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 avril 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

La conseillère, madame Sandra Giasson fait la lecture d'une lettre reçue à la municipalité de Preissac :

- Demande d'appui au mouvement communautaire **« À BOUTTE »**

10. LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2026;

10. Liste des travaux de voirie 2026.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présente la liste des travaux de voirie avec l'estimé qui seront fait cet été et susceptibles d'avoir une aide financière dans le programme PAVL, volet discrétionnaire de la Députée, madame Suzanne Blais.

Travaux de voirie 2026

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU	MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX
Avenue Principale	1 ponceau (10 000 $)	120 mètres de fossé et asphalte	35 000$
Du Cap	1 ponceau (2 000 $)	100 mètres de fossé et asphalte	20 000 $
Vautrin	5 ponceaux (16 000 $)	500 mètres	30 000 $
Sous-total	28 000.00 $		85 000 $
Total des travaux			113 000 $

11. ACHAT DE PONCEAUX (30 599.76 $);

72-04-2026 **11. Achat de ponceaux (30 599.76 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de ponceaux au montant de 30 599.76 $.

12. PRIX POUR GRATTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LA SAISON 2026 ;

73-04-2026 **12. Prix pour grattage des chemin municipaux pour la saison 2026.**

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a fait une invitation à soumissionner à deux entreprises et le résultat est le suivant;

Entreprise	Montant incluant les taxes
Béton Fortin Inc.	69 449.66 $
Drolet équipement	74 058.18 $

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans le devis de soumission au montant de 69 449.66 $ incluant les taxes.

13. PRIX POUR CALCIUM LIQUIDE 35% (0.537 $);

74-04-2026 **13. Prix pour calcium liquide 35% (0.537 $).**

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une proposition pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 120,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 120,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.537 $ du litre plus les taxes applicables.

14. RASSEMBLEMENT DES ÉLUS (7 ET 8 MAI 2026);

75-04-2026 **14. Rassemblement des Élus (7 et 8 mai 2026).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER les Élus et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au rassemblement des élus qui se tiendra le 7 et 8 mai 2026 dans la MRC de Rouyn-Noranda. La municipalité de Preissac défrayer les coûts de transport, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur.

15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE;

76-04-2026 **15. Adoption du rapport annuel 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 19 février 2025;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac à fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2025 et ce tel que requis selon l'action numéro 40 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2025 tel que présenté.

16. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE SERVICE INCENDIE (BUDGET DE 4 000 $);

77-04-2026 **16. Achat d'équipement de protection individuelle pour le service incendie (budget de 4 000 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'équipements de protection individuelle (bottes, gants, casques, etc.) pour le service incendie pour un montant prévu au budget 2026 de 4 000 $.

17. MANDAT POUR AVIS JURIDIQUE (BUDGET DE 3 000 $);

78-04-2026 **17. Mandat pour avis juridique (budget de 3 000 $).**

ATTENDU QUE la vente éventuelle de l'église devrait se faire incessamment et que la municipalité de Preissac sera ciblée pour supporter le nouvel acquéreur ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme CAIN LAMARRE SENC pour produire un avis juridique sur ce sujet pour un budget de 3 000 $.

18. REMPLACEMENT DU DÉFIBRILLATEUR AU CMAE (2 700 $);

79-04-2026 **18. Remplacement du défibrillateur au CMAE.**

ATTENDU QUE le défibrillateur situé au CMAE actuel est périmé et qu'il doit être remplacé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un nouveau défibrillateur pour un montant de 2 700 $.

19. DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2025;

19. Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport sur la gestion contractuelle 2025 et informe les citoyens présents qu'il est disponible via le site web, sous l'onglet « Informations financières ».

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La Mairesse répond aux questions suivantes :

- Recensement des chiens et chats
- Avis publics
- Station de lavage
- Stationnement Flamingo
- Responsables des dossiers
- Bilan des activités
- Coût des sentiers
- Rapport final des activités
- Dépenses versus revenus

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

80-04-2026 **21. Clôture et levée de l'assemblée.**

Unanimement résolu **:**

DE CLORE la session. Il est 20h52.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 12 mai 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères, Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame la conseillère, Isabelle Beaulieu

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2026**
5. **Comptes à payer du mois (219 557.20 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Présentation et dépôt du rapport financier 2025**
10. **Proposition pour la vérification comptable pour 2026 (13 285.00 $)**
11. **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Volet entretien du réseau local**
12. **Dérogation mineure au 92, chemin des Peupliers**
13. **Proposition pour les travaux de voirie 2026 (52 888.64 $)**
14. **Achat de deux compteurs d'eau avec lecture cellulaire ((5 987.90 $)**
15. **Renouvellement des assurances générales (73 565 $)**
16. **Renouvellement des assurances maritime (2 450 $)**
17. **Achat de 6 pneus pour camion (2 900 $)**
18. **Achat de batteries rechargeables pour lanterne sur les bouées (373.27 $)**
19. **Location d'un emplacement pour la station de lavage (4 000 $)**
20. **Distribution d'arbres et de compost ce samedi 16 mai au 6, rue des Rapides**
21. **Révision nécessaire du projet sur les pratiques agroenvironnementales**
22. **Suivi du dossier sur le ruisseau Sigouin**
23. **Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle d la municipalité de Preissac**
24. **Embauche d'une personne contractuelle pour remplacement et mandat pour réaliser l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Preissac**
25. **Proposition pour entretien paysagé pour la saison 2026 (10 025.82 $)**
26. **Engagement de modifier le zonage du bâtiment de l'église et cession d'une partie du terrain adjacent**
27. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)**
28. **Clôture et levée de l'assemblée 20H47**

1. MOT DE BIENVENUE (6);

2. Mot de bienvenue (6).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public et informe que la réunion est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

82-05-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2026;

83-05-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 avril 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

84-05-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par Madame la mairesse, Manon Viens, la conseillère, Madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame, la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600077 à C2600093. La séquence des chèques en ligne de L2600038 à L2600045. La séquence des paiements directs ACP de P2600180 à P2600229.**

Total des factures	**41 492,16 $**
Total des chèques en ligne	**5 155.58 $**
Total des paiements directs ACP	**123 199,71 $**
Total des salaires	**49 709,75 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**219 557,20 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 mai 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025;

6. Présentation et dépôt du rapport financier 2025.

Madame Manon Labrecque représentante de « Daniel Tétreault CPA Inc. » présente le rapport financier 2025 au conseil et aux citoyens présents. Elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture des lettres et demandes reçues à la municipalité de Preissac :

- Demande d'une personne aînée pour entretien de sa propriété
- Lettre MTQ au sujet du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) qui accorde une aide 84 188 $ à la municipalité pour l'année 2026.
- Porte ouverte sur notre forêt
- Réponse da la minière La Ronde pour de l'aide à l'entretien paysager

10. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2025 (13 285.00 $);

85-05-2026 **10. Proposition pour la vérification comptable pour 2025 (13 285.00 $).**

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe ;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA Inc. a présenté une offre de services pour l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 incluant l'entrée des données sur PERFORM pour la préparation budgétaire et de la TECQ ainsi que la préparation d'extraits du rapport et la présentation des états financiers ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 au montant de 13 285.00 $ plus taxes applicables.

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

86-05-2026 **11. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-Volet entretien du réseau local.**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 79 778,00$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

12. DÉROGATION MINEURE AU 92, CHEMIN DES PEUPLIERS;

87-05-2026 **12. Dérogation mineure au 92, chemin des Peupliers.**

ATTENDU QU'en date du 1er avril 2026, monsieur Michel Cossette et madame Valérie Cossette ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 92, chemin des Peupliers, à Preissac, sur le lot 4 591 978 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la marge arrière pour le bâtiment principal, la norme étant de 15 mètres pour la distance du bâtiment en rapport avec 11.47 mètres actuellement et régulariser un poteau de la galerie suspendue en bande riveraine;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, produite par monsieur Michel Cossette et madame Valérie Cossette.

Réception de la demande	1er avril 2026
Publication sur le site internet et journal l'alliance	15 avril 2026
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	8 avril 2026
Acceptation du conseil municipal # 52-03-2026	12 mai 2026

13. SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026 (52 888.64 $);

88-05-2026 **13. Soumission pour les travaux de voirie 2026 (52 888.64 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Excavation DGM Inc. » pour réaliser les travaux de voirie tel que décrit dans l'appel d'offres, pour un montant de 52 888.64 $ incluant les taxes.

14. ACHAT DE DEUX COMPTEURS D'EAU AVEC LECTURE CELLULAIRE (5 987.90 $);

89-05-2026 **14. Achat de deux compteurs d'eau avec lecture cellulaire (5 987.90 $).**

La conseillère, madame Sandra Giasson se retire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Compteur d'eau du Québec » pour la fourniture de deux compteurs d'eau avec lecture cellulaire pour un montant de 5 987.90 $.

NB : Il est important de mentionner que l'installation n'est pas incluse.

15. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (73 565 $);

90-05-2026 **15. Renouvellement des assurances générales (73 565 $).**

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE RENOUVELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le montant de 73 565 $ pour la prochaine année.

16. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MARITIME (2 450 $);

91-05-2026 **16. Renouvellement des assurances maritime (2 450 $).**

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances maritimes est prévu pour le 30 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

DE RENOUVELER les assurances maritimes de la municipalité de Preissac pour le montant de 2 450 $ pour la prochaine année.

17. ACHAT DE 6 PNEUS POUR CAMION (2 900 $);

92-05-2026 **17. Achat de 6 pneus pour camion (2 900 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « GBM » pour la fourniture de six pneus pour le camion GMC au montant de 2 900 $.

18. ACHAT DE BATTERIES RECHARGEABLES POUR LANTERNES SUR LES BOUÉES (373.27 $);

93-05-2026 **18. Achat de batteries rechargeables pour lanternes sur les bouées (373.27 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Nordak Marine » pour la fourniture de batterie rechargeables pour les lanternes sur les bouées au montant de 373.27 $.

19. LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR LA STATION DE LAVAGE (4 000 $);

94-05-2026 **19. Location d'un emplacement pour la station de lavage (4 000 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de monsieur Yan Marceau de louer le stationnement pour installer la station de lavage et permettre des espaces de stationnement pour les utilisateurs du débarcadère Tancrède pour quatre mois au montant de 4 000 $.

20. DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST CE SAMEDI 16 MAI AU 6, RUE DES RAPIDES;

20. Distribution d'arbres et de compost le samedi 16 mai au 6, rue des Rapides.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents qu'il y aura distribution d'arbres et de compost, samedi le 16 mai au 6, rue des Rapides à compter de 9h00.

21. RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES;

95-05-2026 **21. Révision nécessaire du projet sur les pratiques agroenvironnementales.**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérant avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entrainerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des

particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entrainer des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et des investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT QUE les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106;

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entrée en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

Plus précisément :

- De renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (article 7, 104 à 106);
- De lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (article 52 à 54);

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'alimentation, au ministre des Affaires municipales, à la députée de notre circonscription, au ministre de l'Environnement et à la fédération québécoise des municipalités.

22. SUIVI DU DOSSIER DU PONCEAU SUR LE RUISSEAU SIGOUIN;

22. Suivi du dossier du ponceau sur le ruisseau Sigouin.

Madame la mairesse, Manon Viens fait un suivi de la rencontre de démarrage qui a eu lieu le 16 avril à Preissac. La firme a présenté son plan de travail ainsi que ses échéanciers. Le rapport final devrait être livré au plus tard le 10 juillet 2026.

23. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTAION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

96-05-2026 **23. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.**

La conseillère, madame Sandra Giasson dépose l'avis de motion et présente le projet de règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.

24. EMBAUCHE D'UNE PERSONNE CONTRACTUELLE POUR REMPLACEMENT ET MANDAT POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

97-05-2026 **24. Embauche d'une personne contractuelle pour remplacement et mandat pour réaliser l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Preissac.**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac doit réaliser un inventaire des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QUE l'employée assignée à cette tâche est absente pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE monsieur Gérémy Giasson serait disponible pour faire une partie de ce remplacement et pourrait s'occuper du mandat de réaliser l'inventaire septique que la municipalité de Preissac a besoin;

ATTENDU QUE les frais de salaire seront remboursés par l'entremise du programme TECQ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Gérémy Giasson à titre contractuelle en remplacement d'une employée et aussi pour réaliser le mandat de produire un inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Preissac, aux conditions salariales tel que discuté lors de la rencontre de travail.

25. PROPOSITION POUR ENTRETIEN PAYSAGER POUR LA SAISON 2026 (10 025.82 $);

25. Proposition pour entretien paysager pour la saison 2026 (10 025.82 $).

Ce point n'a pas obtenu de proposeur et est donc rejeté.

26. ENGAGEMENT DE MODIFIER LE ZONAGE DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE ET CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN ADJACENT;

98-05-2026 **26. Engagement de modifier le zonage du bâtiment de l'église et cession d'une partie de terrain adjacent.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui sur un projet de réaménagement du bâtiment de l'église pour en faire des espaces locatifs;

ATTENDU QUE le conseil est conscient des défis d'un tel projet;

ATTENDU QU'une modification du zonage sera nécessaire pour permettre un tel projet;

ATTENDU QUE la dimension du terrain sur lequel se trouve le bâtiment n'est pas adéquatement propice à l'installation d'un système septique conforme aux normes en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

QUE la municipalité s'engage à modifier son règlement de zonage et aussi de céder une partie du terrain adjacent à celui du bâtiment de l'église pour permettre l'installation d'équipements septiques.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à rédiger une lettre d'intention et d'engagement de la part de la municipalité de Preissac en lien avec ce projet et de la transmettre au promoteur.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

27. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

La mairesse répond aux questions suivantes :

- Discussion sur l'arborescence du site internet
- Dérogation mineure
- Compteurs d'eau
- Regroupement des services
- Travaux voirie 2026
- Inscription au logiciel « CANVA »
- Ponceau Sigouin
- Abonnement mensuel de musique « SPOTIFY »
- Circonflexe, prêt d'articles de loisirs (ballon, raquettes, gants, etc.)

28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

99-05-2026 **28. Clôture et levée de l'assemblée.**

I**L EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h47.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la mairesse à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 9 juin 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Sandra Giasson, Jacinthe Corriveau et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue (10)**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mai 2026**
5. **Comptes à payer du mois (322 376.89 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Adoption du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac**
10. **Présentation des faits saillants 2025**
11. **Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2026**
12. **Suivi dossier « Abat poussière »**
13. **Suivi dossier « Ponceau Sigouin »**
14. **Suivi dossier « Inventaire des installations septiques »**
15. **Proposition d'achat de pneus pour le véhicule Rogue (831 $)**
16. **Budget pour activité « Fête du village » du 20 juin (1 000 $)**
17. **Résolution pour demande d'aide financière au Fond local d'initiative communautaire à la MRC (FLIC)**
18. **Réparation et entretien du camion F 550 (12 500 $)**
19. **Investissement à financer pour centre communautaire (388 967 $)**
20. **Résolution d'appui-Demande de modification du guide programme d'aide financière à la voirie locale 2025-2027 concernant le volet-redressement**
21. **Résolution pour subvention au journal l'Alliance (5 000 $ et 600 $/parution)**
22. **Horaire du bureau pour les congés du 24 juin et le 1er juillet**
23. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)**
24. **Clôture et levée de l'assemblée**

1. MOT DE BIENVENUE (10);

1. Mot de bienvenue (10).

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

100-06-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2026;

101-06-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 mai 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 mai 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

102-06-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2500193 à C2500212. La séquence des chèques en ligne de L2500052 à L2500062. La séquence des paiements directs ACP de P2500119 à P2500160.**

Total des factures	**33 565,25 $**
Total des chèques en ligne	**162 346,83 $**
Total des paiements directs ACP	**76 341.75 $**
Total des salaires	**50 123.06 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**322 376.89 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 juin 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Il n'y pas de correspondance ce mois-ci.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

103-06-2026 **9. Adoption du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro **302-2026** intitulé : ***Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Preissac.***

➢ Avis de motion : 12 mai 2026
➢ Présentation du projet de règlement : 12 mai 2026
➢ Adoption du règlement : 9 juin 2026
➢ Publication du règlement : 15 juin 2026
➢ Entrée en vigueur : 15 juin 2026

10. PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS 2025;

10. Présentation des faits saillants 2025.

La mairesse, madame Manon Viens, fait la lecture des faits saillant de 2025 tel que requis par le Code municipal, conformément à l'article 176.2.2.

11. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2026;

11. Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2026.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2026 tel que prescrit par le Code municipal (CM).

12. SUIVI DOSSIER "ABAT POUSSIÈRE";

12. Suivi dossier « Abat poussière ».

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur les dates prévues, soit le 16 et 18 juin prochain pour l'épandage d'abat poussière et informe aussi les gens présents sur la possibilité de modification des dates en fonction des précipitations attendues la semaine prévue de l'épandage.

13. SUIVI DOSSIER "PONCEAU SIGOUIN";

13. Suivi dossier « Ponceau Sigouin ».

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur l'avancement sur le dossier du ponceau Sigouin, en mentionnant que le rapport préliminaire devrait être déposé d'ici un mois.

14. SUIVI DOSSIER "INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES";

14. Suivi dossier » Inventaire des installations septiques ».

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur l'avancement sur le dossier sur l'inventaire des installations septiques en mentionnant que 16 lettres ont été envoyées aux propriétaires de l'avenue du Lac.

15. PROPOSITION POUR ACHAT DE PNEUS POUR LE VÉHICULE ROGUE (831 $);

104-06-2026 **15. Proposition pour achat de pneus pour le véhicule rogue (831 $).**

ATTENDU QUE le véhicule Rogue a besoin de quatre pneus d'été;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre pneus au montant de 831.00 $.

16. BUDGET POUR ACTIVITÉ "FÊTE AU VILLAGE" DU 20 JUIN 2026 (1 000 $);

105-06-2026 **16. Budget pour activité « Fête au village » du 20 juin 2026 (1 000 $).**

ATTENDU QUE l'Agente de développement par intérim organise une activité « Fête au village » pour les enfants, nouveaux arrivants et citoyens de Preissac, le tout totalement gratuit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 1 000.00 $ pour l'activité « Fête au village ».

17. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FOND LOCAL D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE DE LA MRC (FLIC);

106-06-2026 **17. Résolution pour demande d'aide financière au Fond local d'initiative communautaire de la MRC (FLIC).**

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille à l'organisation d'une Fête Estivale pour tous;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement par intérim, madame Chantal Roy à déposer une demande d'aide financière au « FLIC ».

18. RÉPARATION ET ENTRETIEN DU CAMION F-550;

107-06-2026 **18. Réparation et entretien du camion F550 (12 500.00 $).**

ATTENDU QUE le camion F-550 a besoin de réparation et d'entretien et que L'entreprise « Hardy-Ringuette » a fait une soumission pour les travaux à effectuer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER la réparation et l'entretien du camion F-550 au montant de 12 500.00 $ plus les taxes applicables.

19. INVESTISSEMENT À FINANCER POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE (388 967 $);

108-06-2026 **19. Investissement à financer pour le centre communautaire (388 967 $).**

ATTENDU QUE le mode financement d'une partie des investissements réalisés antérieurement pour le centre communautaire reste à confirmer;

ATTENDU QU'il s'agit de dépenses déjà payées pour lesquelles une confirmation est nécessaire afin de procéder à l'écriture comptable;

ATTENDU QUE l'aide financière du Gouvernement du Québec via le programme RÉCIM a été établie et confirmée en décembre dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement de financer la somme de 388 967 $ avec le surplus libre.

20. RÉSOLUTION D'APPUI-DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2027 CONCERNANT LE VOLET REDRESSEMENT;

109-06-2026 **20. Résolution d'appui-Demande de modification du guide programme d'aide à la voirie local 2025-2027 concernant le volet redressement.**

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2021-2024 prévoyait que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées étaient admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le nouveau Guide relatif aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027 précise désormais que les projets visant le pavage (l'asphaltage) de routes gravelées ne sont plus admissibles;

ATTENDU QUE le pavage de chemins en gravier contribue notamment à améliorer la qualité de vie des citoyens par la réduction de la poussière, à accroître la sécurité routière ainsi qu'à améliorer la stabilité et l'adhérence de la chaussée;

ATTENDU QUE le pavage permet également de réduire certains coûts d'entretien récurrents liés notamment au nivelage, à l'ajout de gravier, à la réparation des nids-de-poule et à la gestion du drainage;

ATTENDU QUE les municipalités rurales doivent pouvoir adapter leurs interventions aux réalités de leur territoire, notamment en fonction des conditions climatiques, du type de sol et de l'achalandage des routes;

ATTENDU QUE cette modification du programme entraîne un impact financier et opérationnel important pour plusieurs municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Preissac demande au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable de modifier le Guide du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement 2025-2027 afin de permettre à nouveau l'admissibilité des travaux de pavage sur des routes gravelées;

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la MRC d'Abitibi ainsi que des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la FQM, à l'UMQ, à la MRC d'Abitibi, au député provincial de la circonscription ainsi qu'aux municipalités de la région.

21. RÉSOLUTION POUR SUBVENTION AU JOURNAL L'ALLIANCE (5 000 $ ET 600 $/PARUTION);

110-06-2026 **18. Résolution pour subvention au Journal l'Alliance (5 000 $ et 600 $/parution).**

ATTENDU QUE la subvention accordée au journal l'Alliance était pour la période se terminant au mois de juin;

ATTENDU QU'il était convenu de revoir la possibilité de reconduire la subvention de 5 000.00 $ pour la période de septembre à décembre 2026, ainsi que le montant de 600 $ par parution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCORDER une subvention de 5 000.00 $, ainsi qu'un montant de 600 $ par parution.

22. HORAIRE DU BUREAU POUR LES CONGÉS DU 24 JUIN ET LE 1ER JUILLET

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents au sujet des dates de congés fériés prévus pour les mois de juin et juillet.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes des citoyens:

- Le point 20 de l'ordre du jour
- Asphalte-Pêcheurs
- Bâtiments patrimoniaux
- Pancarte handicapée
- Dossier des Élus
- Remerciement du Journal « Alliance »
- Abat poussière
- Avenir de l'église
- Œuvre d'art
- Assurances maritimes

- Faits saillants
- Liste des comptes à payer
- Ponceau Sigouin
- Distribution fichier Excel
- Fleurons

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

111-06-2026 **24.Clôture et levée de l'assemblée.**

I**L EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Giasson et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h38.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____ _____

MANON VIENS ***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE ***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 14 juillet 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Isabelle Beaulieu, Jacinthe Corriveau et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Sandra Giasson.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 juin 2026**
5. **Comptes à payer du mois (390 303.07 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Résolution pour signer une entente avec la municipalité de La Motte**
10. **Résolution pour signer une entente avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville**
11. **Confirmation d'embauche d'un concierge pour entretien du CMAE**
12. **Précision sur l'affectation de l'employé # 139**
13. **Résolution pour installation d'un radar sur l'avenue du Lac**
14. **Adhésion à la COMBEQ (235 $)**
15. **Suivi dossier pour réaliser l'inventaire des installations septiques**
16. **Dossier « ruisseau Sigouin » (suivi)**
17. **Mandat pour étude écologique (13 600 $)**
18. **Achat de pancartes pour sentiers (1 000 $)**
19. **Achat de deux douches oculaires (900 $)**
20. **Achat de deux tables (150 $/chaque)**
21. **Inauguration du Manoir des Rapides le 1er aout (budget de 600 $)**
22. **Réparation du GMC transmission (5 715 $) et AC (1 700 $)**
23. **Proposition pour débroussaillage (traverse de La Motte, Montagne, Pointe et Peupliers)**
24. **Appui à la FQM concernant le retrait de certification obligatoire en arboriculture pour les scies à chaines**
25. **Fermeture du bureau municipal du 17 juillet au 2 aout (vacances de la construction)**
26. **Budget pour achat de concassé (15 000 $)**
27. **Signature d'une entente triennale avec la Crois rouge (225 $/année)**
28. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)**
29. **Clôture et levée de l'assemblée 20H**

1. MOT DE BIENVENUE (8);

1. Mot de bienvenue (8).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

112-07-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUIN 2026;

113-07-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 juin 2026.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 juin 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

114-07-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600103 à C2600134. La séquence des chèques en ligne de L2600063 à L2500074. La séquence des paiements directs ACP de P2600290 à P2600356.**

Total des factures	**78 117.95 $**
Total des chèques en ligne	**27 977.44 $**
Total des paiements directs ACP	**257 688.98 $**
Total des salaires	**26 518.70 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**390 303.07 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 juillet 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La mairesse fait la lecture de la correspondance qu'elle a reçu ce mois-ci.

- Lettre de la Députée sur l'aide financière de 10 000 $ « Volet PPA CE »
- Lettre du MTMD sur l'aide financière de 10 000 $ « Volet PPA ES »
- Lettre d'appui à Dumond Nickel

9. RÉSOLUTION POUR SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE;

115-07-2026 **9. Résolution pour signer une entente avec la municipalité de La Motte.**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac dispose d'une main d'œuvre pour supporter d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Motte a besoin d'une personne pour s'occuper des demandes de permis;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre par écrit ladite entente;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, madame Manon Viens et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente avec la municipalité de La Motte.

10. RÉSOLUTION POUR SIGNER UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE;

116-07-2026 **10. Résolution pour signer une entente avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac dispose d'une main d'œuvre pour supporter d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville a besoin d'une personne pour s'occuper des demandes de permis;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre par écrit ladite entente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, madame Manon Viens et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente avec la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville.

11. CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN CONCIERGE POUR ENTRETIEN DU CMAE;

117-07-2026 **11. Confirmation d'embauche d'un concierge pour entretien du CMAE.**

CONSIDÉRANT QUE l'employé qui occupait le poste de concierge du CMAE a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupait le poste de façon intérimaire est d'accord à prendre le poste de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE son entrée à la municipalité en date du 24 novembre 2025, la municipalité reconnait que la période de probation est révolue et que les ajustements salariaux seront calculés à partir de la fin de la probation selon la convention collective. En revanche, l'assurance collective débutera, le 3 aout 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac confirme l'embauche de Yvon Gauthier au poste de concierge du CMAE avec les éléments ci-haut mentionnés;

12. PRÉCISION SUR L'AFFECTATION DE L'EMPLOYÉ # 139 ;

118-07-2026 **12. Précision sur l'affectation de l'employé # 139.**

ATTENDU QUE l`employé # 139 veut prendre une retraire progressive dans les prochaines semaines en diminuant ses heures;

ATTENDU QUE pour conserver son éligibilité à l'assurances collectives, on doit faire un minimum de 20 heures semaine;

ATTENDU QUE l'employé ne se qualifie pas à cette exigence, la municipalité doit l'exclure de l'assurance collective;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE CONFIRMER les informations ci-dessus et d'exclure l'employé # 139 de l'assurance collective à partir du 15 juillet 2026.

13. RÉSOLUTION POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR SUR L'AVENUE DU LAC;

119-07-2026 **13. Résolution pour l'installation d'un radar sur l'avenue du Lac.**

ATTENDU QUE le secteur Tancrède, près du pont Émilien Tancrède, on observe que certains utilisateurs de la route ne respectent pas la zone de 50km/heure;

ATTENDU QUE l'installation d'un radar pourrait sensibiliser les utilisateurs ;

ATTENDU QUE cette route est de juridiction provinciale et que le ministère des transports et de la mobilité durable demande à la municipalité une résolution pour étudier notre suggestion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE DEMANDER au MTMD d'installer un radar dans le secteur Tancrède, près du pont Émilien Tancrède.

14. ADHÉSION À LA COMBEQ (235 $);

120-07-2026 **14. Adhésion à la COMBEQ (235 $).**

ATTENDU QUE l'employé # 268 travaille avec les émissions des permis et qu'il serait opportun d'avoir les ressources disponibles pour être au fait des dernière nouveautés dans le domaine;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'adhésion à la COMBEQ à l'employé # 268 au montant de 235 $.

15. SUIVI DU DOSSIER POUR RÉALISER L'INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES;

15. Suivi dossier pour réaliser l'inventaire des installations septiques.

Madame la Mairesse, dresse un suivi sur l'avancement du dossier en cours qui porte sur l'inventaire des installations septiques sur le territoire de la municipalité.

16. DOSSIER "RUISSEAU SIGOUIN" (SUIVI);

16. Dossier « ruisseau Sigouin » (suivi).

Madame la Mairesse fait un suivi sur le dossier sur le remplacement d'un ponceau sur le ruisseau Sigouin.

17. MANDAT POUR ÉTUDE ÉCOLOGIQUE (13 600 $);

121-07-2026 **17. Mandat pour étude écologique (13 600 $).**

ATTENDU QUE le rapport préliminaire sur le remplacement d'un ponceau sur le ruisseau Sigouin a besoin d'une « Étude écologique » pour compléter ses scénarios;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de CIMA+ pour réaliser l'étude écologique pour un montant forfaitaires de 13 600 $.

18. ACHAT DE DIVERSES PANCARTES POUR SENTIERS (1 000 $);

122-07-2026 **18. Achat de diverses pancartes pour sentiers (1 000 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de pancartes diverses pour installer dans les sentiers pédestres et de raquettes.

19. ACHAT DE DEUX DOUCHES OCULAIRES (900 $);

123-07-2025 **19. Achat de deux douches oculaires (900.00 $).**

ATTENDU QUE les douches oculaires que nous avons ne sont pas réglementaires;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux douches oculaires pour un montant de 900 $.

20. ACHAT DE DEUX TABLES (150$/CHAQUE);

124-07-2026 **20. Achat de deux tables (150 $/chaque).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux tables au montant de 150 $/chaque.

21. INAUGURATION DU MANOIR DES RAPIDES (BUDGET DE 600 $);

125-07-2026 **21. Inauguration du Manoir des Rapides (budget de 600 $).**

ATTENDU QUE le Manoir des Rapides fait une inauguration le 1er août prochain;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 600 $ pour soutenir cet événement.

22. RÉPARATION DU GMC, TRANSMISSION (5 715 $) ET AC (1 700 $);

126-07-2026 **22. Réparation du GMC, transmission (5 715 $) et AC (1 700 $).**

ATTENDU QUE la transmission du camion GMC est brisée;

ATTENDU QUE la climatisation du camion GMC est défectueuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER La réparation de la transmission et de la climatisation aux montants de 5 715 $ et 1 700S.

23. PROPOSITION POUR DÉBROUSSAILLAGE (TRAVERSE DE LA MOTTE, MONTAGNE, POINTE ET PEUPLIERS);

127-07-2026 **23. Proposition pour débroussaillage (traverse de La Motte, Montagne, Pointe et Peupliers).**

ATTENDU QUE des travaux de débroussaillage sont rendus nécessaire pour la sécurité des usagers sur certains tronçons de routes;

ATTENDU QUE la firme « Horizon SF » a fait une proposition sur les tronçons problématiques suivant ;

- Secteur de la traverse de La Motte : 19 969.75 $
- Secteur du chemin Pointe Montagne : 29 721.75 $
- Secteur du chemin des Peupliers : 10 321.25 $

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de faire le secteur du chemin Pointe-Montagne pour 29 721.75 $.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de faire le secteur du chemin des Peupliers pour 10 321.25 $.

NB : L'offre de faire le secteur de la traverse de La Motte n'a pas reçu de proposeur.

24. APPUI À LA FQM CONCERNANT LE RETRAIT DE CERTIFICATION OBLIGATOIRE EN ARBORICULTURE POUR LES SCIES À CHAINES;

128-07-2026 **24. Appui à la FQM concernant le retrait de certification obligatoire en arboriculture pour les scies à chaines.**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a annoncé que, depuis le 8 juin 2026, la possession d'un certificat de qualification en arboriculture – travaux au sol sera obligatoire pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, incluant une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

ATTENDU QUE cette exigence est démesurée par rapport à la réalité des travaux réalisés par les employés municipaux et qu'une formation adaptée permettrait d'assurer la sécurité des travailleurs à l'emploi des municipalités lorsqu'ils utilisent des outils comme une scie à chaines ou autres;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose un fardeau supplémentaire aux municipalités, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de formation, de coûts, d'organisation du travail et de maintien de services;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé, à plusieurs reprises, à ne pas accroitre le fardeau administratif et réglementaire des municipalités et que cette nouvelle obligation apparait en contradiction directe avec cet engagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement, que ce conseil appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) formulant la demande au ministre de l'Emploi, M. Jean Francois Simard de retirer cette obligation faite aux municipalités, puisqu'elle ne tient pas compte des réalités opérationnelles, ni du caractère ponctuel des interventions, et de la remplacer par une mesure mieux adaptée;

QUE la FQM demande au Gouvernement de concevoir et de proposer une formation axée sur la sécurité, adaptée aux besoins des employés des municipalités;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales M. Samuel Poulin, au ministre du Travail, M. Jean Bouletainsi qu'à la Présidente-directrice générale de la CNESST' Mme Anouk Gagné.

25. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 17 JUILLET AU 2 AOUT (VACANCES DE LA CONSTRUCTION);

25. Fermeture du bureau municipal du 17 juillet au 2 août (vacances de la construction).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que le bureau municipal sera fermé à partir du 17 juillet au 2 août inclusivement.

26. BUDGET POUR ACHAT DE CONCASSÉ (15 000 $);

129-07-2026 **26. Budget pour achat de concassé (15 000 $).**

ATTENDU QUE la possibilité qu'un entrepreneur fabrique du concassé dans le banc situé à La Motte et qu'il pourrait nous vendre une quantité du concassé produit;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 15 000 $ pour l'achat de concassé.

27. SIGNATURE D'UNE ENTENTE TRIENNALE AVEC LA CROIX ROUGE (225 $/ANNÉE);

130-07-2026 **27. Signature d'une entente triennale avec la Croix rouge (225 $/année).**

ATTENDU QUE l'entente avec la croix rouge est échue et que cette dernière propose de la renouveler;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER La mairesse, madame Manon Viens et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente triennale au montant de 225 $ par année.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

28. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

La mairesse Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Pancartes sentiers
- Dépôt de blocs de béton armé
- Caméra au dépôt de branches
- Branches sur chemin des Merisiers au croisement de la Pointe
- Branches sur la 395 près de l'entrée du chemin de la Pointe
- Pancartes brisées
- Radar - Avenue Principale
- Rampe sur balcon au journal l'Alliance
- Bénévoles – travail entretien d'infrastructure
- Maintien des infrastructures en bonne état

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

131-07-2026 **29. Clôture et levée de l'assemblée.**

I**L EST PROPOSÉ** par monsieur le conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la mairesse à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 11 août 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, et Sandra Giasson et messieurs les conseillers, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 juillet 2026**
5. **Comptes à payer du mois (349 734.94 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Colloque ADMQ de zone à La Sarre**
10. **Fondation du rein (200.00 $)**
11. **Acceptation et paiement des travaux de voirie 2026**
12. **Supplément de travaux sur fossés, ajout d'un ponceau, etc. (12 027.82 $)**
13. **Travaux d'asphaltage pour réparation diverses (48 000.00 $)**
14. **Formation comité des Trois Lacs**
15. **Suivi dossier aqueduc**
16. **Achat de deux bonbonnes pour SI (3475.00 $)**
17. **Achat de deux housses de protection pour bonbonnes (530.00 $)**
18. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)**
19. **Clôture et levée de l'assemblée 20H05**

1. MOT DE BIENVENUE (7);

1. Mot de bienvenue (7).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

132-08-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Giasson, et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2026;

133-08-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 juillet 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Claude Racine, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 juillet 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

134-08-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600135 à C2600141. La séquence des chèques en ligne de L2600075 à L2600086. La séquence des paiements directs ACP de P2600357 à P2600392.**

Total des factures	**3 480.02 $**
Total des chèques en ligne	**192 430.19 $**
Total des paiements directs ACP	**93 134.92 $**
Total des salaires	**60 689.81 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**349 734.94 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 août 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre ce mois-ci.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La mairesse, fait la lecture des lettres qu'elle a reçue :

Lettre du Tour de l'Abitibi (remerciement)

Lettre de Explo-Logix Inc. (forage dans le secteur situé entre le parc Aiguebelle et Preissac)

9. COLLOQUE ADMQ DE ZONE À LA SARRE;

135-08-2026 **9. Colloque ADMQ de zone à La Sarre.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et à la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque régional des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 et 18 septembre 2026 à La Sarre. La municipalité de Preissac défrayera les coûts de transport et de repas selon la convention en vigueur.

10. FONDATION DU REIN (200.00 $);

136-08-2026 **10. Fondation du rein (200.00 $).**

ATTENDU QUE l'organisme, la Fondation du rein a transmis une demande financière à la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER de verser un montant de deux cents dollars à l'organisme la fondation du rein.

11. ACCEPTATION ET PAIEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2026;

137-08-2026 **11. Acceptation et paiement des travaux de voirie 2026.**

ATTENDU QUE les travaux de voirie tel que octroyés sont terminés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux et d'autoriser le paiement.

12. SUPPLÉMENT DE TRAVAUX SUR FOSSÉS, AJOUT D'UN PONCEAU, ETC.(12 027.82 $);

138-08-2026 **12. Supplément de travaux sur fossés, ajout d'un ponceau, etc. (12 027.82 $).**

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été effectués dans le cadre des travaux de voirie 2026 pour pallier certains imprévus comme l'ajout d'un ponceau supplémentaire et l'addition de mètres linéaires de fossés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la facture pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre des travaux de voirie 2026 pour un montant de 12 027.82 $.

13. TRAVAUX ASPHALTAGE POUR RÉPARATIONS DIVERSES (48 000.00 $);

139-08-2026 **13. Travaux pour réparations diverses (48 000.00 $).**

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés sur une portion asphaltée du réseau, à cause de changements de ponceaux et que par la même occasion, il y aurait du rapiéçage à faire sur le même chemin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Pavage Harricana » pour le rapiéçage d'asphalte sur l'avenue Principale, chemin du Cap et le chemin des Pêcheurs pour un montant de 48 000 $ plus les taxes applicables.

NB : L'ajout de concassé et les travaux d'excavation ne sont pas inclus.

14. FORMATION D'UN COMITÉ DES TROIS LACS;

14. Formation d'un comité des Trois Lacs.

La mairesse, madame Manon Viens informe les citoyens qu'un comité des Trois Lacs sera mis en place et qu'un publipostage sera envoyé à cet fin dans les prochains jours et que les intéressés pourront remplir le formulaire joint au dépliant.

15. SUIVI DOSSIER AQUEDUC;

15. Suivi dossier aqueduc.

Le conseil mandate le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires pour faire avancer le dossier *(estimé des coûts, plan et devis, délai de construction, etc.),* de régularisation de la conduite d'aqueduc et de faire un suivi avec le conseil.

16. ACHAT DE DEUX BONBONNES POUR SI (3475.00 $);

140-08-2026 **16. Achat de deux bonbonnes pour SI (3475.00 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux bonbonnes pour le service incendie (SI) au montant de 3475.00 $ plus les taxes applicables.

17. ACHAT DE DEUX HOUSSES DE PROTECTION POUR BONBONNES (530.00 $);

141-08-2026 **17. Achat de deux housses de protection pour bonbonnes (530.00 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux housses de protection pour bonbonnes pour le service incendie (SI) au montant de 530.00 $ plus les taxes applicables.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

18. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Propriétaire de l'aqueduc
- Répartition des coûts
- Profondeur de la conduite
- Factures de réparation pour aqueduc

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

142-08-2026 **19. Clôture et levée de l'assemblée.**

I**L EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la mairesse à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 8 septembre 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 août 2026**
5. **Comptes à payer du mois (351 037.00 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Demande de l'Age d'or**
10. **Soumission pour changer l'éclairage à la salle du conseil et du corridor (6 600 $)**
11. **Achat d'un radar pédagogique (4 500 $)**
12. **Résolution pour continuer l'analyse du service incendie avec la firme « Icarium »**
13. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)**
14. **Clôture et levée de l'assemblée 20H15**

1. MOT DE BIENVENUE (8);

1. Mot de bienvenue (8).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

143-09-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2026;

144-09-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 août 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 août 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

145-09-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600142 à C2600157. La séquence des chèques en ligne de L2600087 à L2600097. La séquence des paiements directs ACP de P2600393 à P2600445.**

Total des factures	**8 254.32 $**
Total des chèques en ligne	**29 377.78 $**
Total des paiements directs ACP	**271 879.76 $**
Total des salaires	**41 525.14 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**351 037.00 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 septembre 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens mentionne qu'elle n'a pas eu de rencontre ce mois-ci.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La correspondance sera discutée au point # 9 de l'ordre du jour.

9. DEMANDE DE L'ÂGE D'OR;

146-09-2026 **9. Demande de l'Âge d'or.**

Dans une lettre envoyée à la municipalité, le comité de l'Âge d'or de Preissac demande une réduction des frais d'inscription pour des cours de « Danse activation sur chaise » (danse sur chaise).

ATTENDU QUE l'Âge d'or suggère de payer 60 $ au lieu de 120 $ pour une session de 10 cours de « Danse Activation sur chaise » et que le conseil trouve cette demande est légitime;

ATTENDU QUE cette demande concerne seulement les membres en règle de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu majoritairement :

D'ACCEPTER la demande de l'Âge d'or de réduire les frais d'inscription à 60 $ pour 10 cours de « Dance activation sur chaise ».

NB : cette résolution ne concerne uniquement les cours de « Dance activation » dispensés cet automne.

10. SOUMISSION POUR CHANGER L'ÉCLAIRAGE À LA SALLE DU CONSEIL ET DU CORRIDOR (6 600 $);

147-09-2026 **10. Soumission pour changer l'éclairage à la salle du conseil et du corridor (6 600 $).**

ATTENDU QUE l'éclairage à la salle du conseil est de type fluoresçant et que leur vie utile tire à sa fin;

ATTENDU QUE l'entreprise Boilard électrique a fait une proposition pour changer les derniers luminaires existants (salle du conseil et corridor) au bureau municipal par de l'éclairage au DEL;

ATTENDU QUE cet achat s'inscrit dans la démarche du « Plan climat » de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE cette dépense serait admissible au programme de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Boilard électrique de changer l'éclairage à la salle du conseil et du corridor au montant de 6 600 $.

11. ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE (4 500 $);

148-09-2026 **11. Achat d'un radar pédagogique (4 500 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un radar pédagogique au montant de 4 500 $ plus les taxes applicables.

12. RÉSOLUTION POUR CONTINUER L'ANALYSE DU SERVICE INCENDIE AVEC LA FIRME "ICARIUM" ;

149-09-2026 **12. Résolution pour continuer l'analyse du service incendie avec la firme « Icarium ».**

ATTENDU QUE la firme Icarium a déjà réalisé un diagnostic de notre service incendie et a identifié certaines lacunes ;

ATTENDU QUE des actions ont été mises en place pour se conformer au schéma de couverture de risques de la MRC Abitibi;

ATTENDU QUE, parmi les actions ciblées, certaines demandes d'avoir des partenariats avec les brigades voisines;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de poursuivre les démarches avec la firme Icarium pour accompagner notre service incendie dans l'analyse de partenariats potentiels qui bonifierais notre offre afin de mieux répondre au schéma de couverture de risques.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

13. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Extincteurs incendie
- Détecteurs de monoxyde de carbone
- Tour de l'Abitibi
- Ponceau Sigouin
- Panneaux abimés
- Gravier sur intersections
- Vitesse sur les chemins municipaux- sensibilisation dans le journal
- Dépôt de matériaux secteur chemin des Cèdres

- Remorque stationné chemin des Merisiers
- Rabais pour l'Âge d'or

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

150-09-2026 **14. Clôture et levée de l'assemblée.**

I**L EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabele Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h15.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la mairesse à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____ _____

MANON VIENS ***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE ***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
GREFFIER-TRÉSORIER

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 octobre 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. **Mot de bienvenue**
2. **Vérification du quorum et ouverture de la session**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2026**
5. **Comptes à payer du mois (365 867.07 $)**
6. **Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi**
7. **Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général**
8. **Correspondances**
9. **Demande de commandite**
10. **Formation et nomination des membres du comité des « Trois Lacs »**
11. **Caucus et réunions 2027**
12. **Budget pour « Souper du chasseur » (1 000 $)**
13. **Reddition de compte MTMD dossier : TZN92967 (aide financière maximale 10 000 $)**
14. **Reddition de compte MTMD dossier : LEQ63637 (aide financière maximale 10 000 $)**
15. **Déneigement secteur Tancrède (1 200 $)**
16. **Échelle salariale 2027 (3%) 2028 (3%) et convention collective 2027**
17. **États des résultats au 31 août 2026**
18. **Halloween 2026 (souper le 30 octobre et activité à la passerelle des Rapides le 31 octobre)**
19. **Paniers de noël (Westwood-3 000 $ et Preissac-3 000 $)**
20. **Proposition pour achat d'une zamboni électrique (6 500 $)**
21. **Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)**
22. **Clôture et levée de l'assemblée**

1. MOT DE BIENVENUE (4);

1. Mot de bienvenue (4).

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

151-10-2026 **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2026;

152-10-2026 **4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2026.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2026 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

153-10-2026 **5. Approbation des comptes à payer du mois.**

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2600158 à C2600187. La séquence des chèques en ligne de L2600098 à L2600110. La séquence des paiements directs ACP de P2600446 à P2600509.**

Total des factures	**32 302.34 $**
Total des chèques en ligne	**228 966.92 $**
Total des paiements directs ACP	**64 448.05 $**
Total des salaires	**40 149.76 $**
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	**365 867.07 $**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 octobre 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens mentionne qu'elle a eu des discussions avec le MTMD au sujet d'une restriction de charge sur le pont des Rapides qui sera annoncée ultérieurement mais certainement avant l'hiver.

Autres sujets :

- Congrès FMQ
- Rencontre MRC d'Abitibi
- Rencontre SSI
- Comité des trois Lacs

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture d'une lettre pour une demande de commandite.

9. DEMANDE DE COMMANDITE;

154-10-2026 **9. Demande de commandite.**

Dans une lettre envoyée par Mélodie Bolduc à la municipalité, une demande de commandite pour un voyage organisé par la cohorte de technique d'éducation spécialisé au cégep de Rouyn-Noranda.

ATTENDU QUE cette demande est accompagnée d'un plan de visibilité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu majoritairement :

D'ACCEPTER la demande de commandite pour un montant de 200$.

Les conseillères mesdames Marie-Claude Racine et Jacinthe Corriveau expriment leur opposition.

10. FORMATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES "TROIS LACS";

155-10-2026 **10. Formation et nomination des membres du comité des « Trois Lacs ».**

ATTENDU QUE plusieurs personnes ont manifesté de l'intérêt pour participer au comité des trois Lacs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes au comité des trois Lacs :

- Benoit Plourde (citoyen)
- Caroline Guy (citoyenne)
- Caroline Roy (citoyenne)
- Gaston Trépanier (citoyen)
- Nicole Blanchette (citoyenne)
- Gérémy Giasson (personne ressource)
- Jacinthe Corriveau (conseillère)
- Marie Claude Levert (citoyenne)
- Denis Laframboise (citoyen)

11. CAUCUS ET RÉUNIONS 2027;

156-10-2026 **11. Caucus et réunions 2027.**

Caucus (19h00) Lieu : 6, rue des Rapides Bureau municipal	**Réunions régulières (19h00) Lieu : 16, rue des Rapides Complexe multifonctionnel Agnico Eagle**
4 janvier	11 janvier
1er février	8 février
1er mars	8 mars
5 avril	12 avril
3 mai	10 mai
7 juin	14 juin
5 juillet	12 juillet
9 août	16 août
7 septembre (mardi)	13 septembre
4 octobre	11 octobre
1er novembre	8 novembre
6 décembre	13 décembre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER les dates et heures des assemblés du conseil 2027 tel que présentées ci-dessus.

12. BUDGET POUR «SOUPER DU CHASSEUR» (1 000 $) ;

157-10-2026 **12. Budget pour « Souper du chasseur » (1 000 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu majoritairement :

D'AUTORISER un budget de 1 000.00 $ $ pour le « Souper du chasseur ».

La conseillère madame Jacinthe Corriveau expriment son opposition.

13. REDDITION DE COMPTE MTMD DOSSIER: TZN92967 (AIDE MAXIMALE DE 10 0000 $) ;

158-10-2026 **13. Reddition de compte MTMD dossier : TZN92967 (aide financière maximale 10 000 $).**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller David Gervais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 76 228 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

14.REDDITION DE COMPTE DOSSIER : LEQ63637 (AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 10 000 $);

159-10-2026 **14. Reddition de compte dossier : LEQ63637 (aide financière maximale de 10 000 $).**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame la conseillère Jacinthe Corriveau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 76 228 $ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera réalisée.

15. DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE (1 200 $) ;

160-10-2026 **15. Déneigement secteur Tancrède (1 200 $).**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement secteur Tancrède (caserne, bibliothèque et journal) pour la saison 2026-2027 au montant forfaitaire de 1,200.00 $ payable en deux versements, le premier au 15 décembre 2026 et le deuxième le 15 mars 2027.

16. ÉCHELLE SALARIALE 2027 (3%) 2028 (3%) ET CONVENTION COLLECTIVE 2027 ;

161-10-2026 **16. Échelle salariale 2027 (3%) 2028 (3%) et convention collective 2027.**

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac, les Employés, les Pompiers, Premiers répondants et Élus ont convenus d`une entente pour l'année 2027 et 2028;

ATTENDU QU'une indexation de 3% pour l'année 2027 et de 3% pour l'année 2028 pour les Employés, Pompiers, Premiers répondants et Élus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le mairesse, madame Manon Viens et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention collective des employés, des pompiers, Premiers répondants et Élus de la municipalité, le tableau des salaires et l'échelle salariale.

17. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 AOUT 2026 ;

17. État des résultats au 31 aout 2026.

Le directeur général M. Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 31 août 2026.

18. HALLOWEEN (SOUPER LE 30 OCTOBRE ET ACTIVITÉ À LA PASSERELLE DES RAPIDES LE 31 OCTOBRE) ;

18. Halloween 2026 (souper le 30 octobre et activité à la passerelle des Rapides le 31 octobre).

La mairesse madame Manon Viens informe les citoyens qu'un souper communautaire se tiendra le vendredi 30 octobre à 17h00 au CMAE, il y aura une activité d'halloween organisée de 18h00 à 20h00 à la passerelle des Rapides.

19. PANIERS DE NOËL (WESTWOOD – 3 000 $) ET PREISSAC (3 000 $) ;

162-10-2026 **19. Paniers de Noël (Westwood – 3 000 $) et Preissac (3 000 $).**

ATTENDU QUE la minière Westwood accorde un montant de 3 000$ pour la fourniture de paniers de Noël;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget équivalent de 3 000.00 $ pour les paniers de Noël.

20. PROPOSITION D'ACHAT D'UNE ZAMBONI ÉLECTRIQUE (6 500 $) ;

163-10-2026 **20. Proposition d'achat d'une zamboni électrique (6 500 $).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une zamboni électrique au montant de 6 500.00$

NB : Les frais pour la livraison de la zamboni ne sont pas inclus.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

21. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Déneigement secteur Tancrède
- Biblio- déneigement
- Chemin du Partage
- Restriction de charges sur ponts
- Mandat du comité des Trois Lacs
- Stations de lavage
- Radar pédagogique
- Inspection du pont des Rapides
- Remorque stationné chemin des Merisiers
- Rabais pour l'Âge d'or

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

164-10-2026 **2. Clôture et levée de l'assemblée.**

I**L EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Isabele Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h22.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la mairesse à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIE

Municipalité de Preissac
Comté Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 21 octobre 2026 à compter de 20h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens mesdames les conseillères Marie Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et monsieur les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

6. Vérification du quorum et ouverture de la session (8)
7. Lecture et adoption de l'ordre du jour
8. Proposition du ministère des transports et de la mobilité durable à la suite de la restriction de charges sur le pont des Rapides
9. Demande d'intervention urgente et prioritaire du ministère des transports et de la mobilité durable
10. Supports financiers aux entreprises impactées par la restriction de charges sur le pont des Rapides
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION (8).

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (8).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse, Manon Viens ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

165-10-2026 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de madame la conseillère, Isabelle Beaulieu il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. PROPOSITION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE;

166-10-2026 **3. Proposition du ministère des transports et de la mobilité durable.**

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a proposé une contribution financière de 50 000 $ pour l'entretien hivernal de la traverse Preissac–La Motte et de la rue des Rapides, pour la période du 10 novembre 2026 au 1 mai 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite pas assumer les coûts supplémentaires d'entretien découlant de l'utilisation de ces voies comme chemins de détour, rendue nécessaire par la restriction de charge imposée au pont des Rapides;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle signalisation prévoyant une limite de 15 tonnes au pont des Rapides ne permettra pas la circulation de certains véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE la traverse Preissac–La Motte était jusqu'à présent utilisée comme voie secondaire, avec un entretien limité, et qu'elle était normalement fermée durant la période de dégel, sans conséquence majeure puisque le pont des Rapides demeurait accessible;

CONSIDÉRANT QUE la restriction de charge imposée sur le pont des Rapides oblige désormais les véhicules lourds à emprunter cette traverse comme chemin de détour;

CONSIDÉRANT QUE la traverse Preissac–La Motte présente actuellement d'importantes dégradations de sa surface de roulement, rendant la circulation difficile et nécessitant déjà l'intervention d'une niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement en matériaux granulaires sont déjà nécessaires aux abords de plusieurs ponceaux afin d'assurer une circulation adéquate et sécuritaire sur le chemin de détour;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de cette traverse soulève de sérieuses préoccupations quant à sa capacité à supporter une circulation répétitive de véhicules lourds, particulièrement durant la période de dégel, alors que ce chemin était auparavant fermé à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac n'a disposé que d'une seule journée ouvrable avant l'entrée en vigueur de la restriction de charge de 5 tonnes, pour trouver des solutions afin d'assurer la continuité des services essentiels, notamment le transport scolaire, les services d'urgence, le déneigement et l'entretien des chemins ainsi que la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la restriction du pont des Rapides aurait obligé le transport scolaire à traverser cinq municipalités, représentant 150 km aller-retour et environ deux heures de route par jour pour les élèves;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû agir rapidement afin de trouver un espace sécuritaire au Manoir des Rapides pour permettre le maintien du transport scolaire et éviter des détours importants aux élèves concernés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame MarieClaude Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Preissac demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- **De** réviser sa proposition d'entente d'entretien hivernal afin d'y inclure les frais de **1 000 $ par mois** pour la location et l'entretien de l'espace destiné au transport scolaire au Manoir des Rapides, en **supplément de la contribution de 50 000 $**;

- **De** procéder **de toute urgence à une inspection de la traverse Preissac–La Motte et d'assurer les travaux** avant l'hiver, considérant qu'il s'agit d'un chemin secondaire dont l'état actuel soulève de graves préoccupations quant à sa capacité à supporter la circulation répétée des véhicules lourds;

- **De confirmer par écrit les travaux d'entretien et les mesures correctives qu'il entend prendre en charge dès maintenant et pour toute la durée où le détour demeure nécessaire,** notamment le nivelage, les travaux urgents de rechargement en matériaux granulaires et les interventions nécessaires durant la période de dégel, ainsi que les responsabilités financières qu'il assumera pour maintenir ce chemin de détour sécuritaire et accessible;

- **QUE** toute entente relative à l'entretien des chemins de détour demeure une mesure temporaire et ne constitue **pas une acceptation des restrictions de charge, ni une renonciation aux demandes de la Municipalité concernant la réfection ou le remplacement des ponts;**

QUE le directeur général soit autorisé à poursuivre les discussions avec le MTMD afin d'obtenir les confirmations demandées;

QUE l'entente révisée et les réponses écrites du MTMD soient soumises au conseil municipal pour approbation finale avant toute signature.

4. DEMANDE D'INTERVENTION URGENTE ET PRIORITAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE;

167-10-2026

4. Demande d'intervention urgente et prioritaire du ministère des transports et de la mobilité durable.

Restrictions de charge des ponts des Rapides (00098) et des Pionniers (00155) **Demande d'intervention urgente et prioritaire du ministère des Transports et de la Mobilité durable**

CONSIDÉRANT QUE les restrictions de charge sur les ponts des Rapides et des Pionniers ont des impacts cumulatifs sur la Municipalité de Preissac et que le MTMD doit traiter les deux ponts comme un seul dossier prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE le pont des Rapides, construit en 1970, est classé par le MTMD comme une structure nécessitant des travaux majeurs pouvant aller jusqu'à son remplacement et que sa fiche indique des travaux prévus en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection 2025 du MTMD concernant le pont des Pionniers fait état de détériorations importantes, notamment une corrosion avancée, des pertes de section sur plusieurs poutres, ce qui démontre la nécessité d'interventions sur cette infrastructure essentielle;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a la responsabilité de maintenir ses infrastructures routières en bon état et d'intervenir avant que leur détérioration entraîne des restrictions majeures qui freinent l'économie, l'accessibilité et le développement des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a disposé que d'une seule journée ouvrable pour s'adapter à l'annonce de la restriction de 5 tonnes au pont des Rapides, compliquant ainsi l'organisation des services municipaux et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le rétablissement annoncé d'une limite de 15 tonnes au pont des Rapides d'ici le 31 mars 2027, annoncé verbalement par le MTMD, ne permettra toujours pas la circulation de plusieurs véhicules lourds et ne constitue donc pas une solution permanente;

CONSIDÉRANT QUE la traverse Preissac–La Motte, proposée comme voie de détour, n'est pas adaptée à la circulation répétée des véhicules lourds, qu'elle est fermée pendant deux mois en période de dégel et que des travaux urgents sont nécessaires pour assurer une circulation sécuritaire et adaptée à la machinerie lourde, sans que les coûts soient transférés aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac a investi dans l'asphaltage du chemin des Pêcheurs et que l'augmentation de la circulation de véhicules lourds risque d'entraîner une détérioration prématurée de la chaussée ainsi que des coûts supplémentaires d'entretien pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les restrictions de charge aux ponts des Rapides et des Pionniers perturbent l'accès à certains secteurs de Preissac et aux municipalités voisines de la MRC d'Abitibi, imposant des détours pouvant dépasser 140 kilomètres aller-retour et entraîner des coûts supplémentaires importants;

CONSIDÉRANT QUE les restrictions de charge compliquent les opérations municipales, notamment le déneigement, la voirie et la collecte des matières résiduelles, en imposant des détours pouvant atteindre 75 kilomètres à une équipe de voirie déjà restreinte et en empêchant la rétro caveuse municipale d'accéder à certains secteurs, ce qui pourrait nécessiter l'acquisition d'équipements supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE Preissac participe activement à l'économie du Québec grâce à ses mines et à ses entreprises et que l'état des infrastructures sous la responsabilité du MTMD ne doit pas devenir un obstacle à ses activités économiques et à son développement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des témoignages d'entreprises faisant état de conséquences financières importantes, dont une entreprise locale estimant ses coûts supplémentaires entre 72 000 $ et 78 000 $ annuellement et qui envisage de se relocaliser dans une autre municipalité, et que ces répercussions économiques risquent également d'affecter les commerces locaux et les services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE Preissac connaît une croissance soutenue, avec une valeur annuelle de travaux de construction autorisés de 5 à 7 millions de dollars et plusieurs projets résidentiels et commerciaux, notamment la transformation de son église en logements et le développement de nouveaux terrains;

CONSIDÉRANT QUE les restrictions de charge et les coûts supplémentaires risquent de compromettre ces projets, de freiner les investissements et de nuire à l'accueil de nouvelles familles et de travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de ces restrictions représente un obstacle important au développement économique et résidentiel de Preissac et nécessite une intervention urgente et prioritaire du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ la conseillère, madame Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Preissac dénonce les conséquences majeures des restrictions de charge imposées aux ponts des Rapides et des Pionniers et demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de reconnaître le caractère prioritaire et urgent de la situation;

QUE le conseil municipal demande officiellement au MTMD :

1. **De reconnaître le caractère prioritaire des ponts des Rapides et des Pionniers** et de présenter un plan d'intervention accompagné d'échéanciers précis pour leur réfection majeure ou leur remplacement, afin de permettre le rétablissement permanent de la circulation des véhicules lourds sans restriction de charge, essentiel aux activités économiques et au développement de Preissac;

2. **De confirmer par écrit les informations communiquées verbalement** par le MTMD à la Municipalité et aux entreprises concernant le rétablissement prévu d'une limite de 15 tonnes au pont des Rapides d'ici le 31 mars 2027 et de préciser les interventions et les échéanciers envisagés pour permettre à nouveau la circulation des véhicules lourds sans restriction de charge;

3. **De confirmer par écrit l'échéancier des travaux et d'aviser la Municipalité au moins quinze jours à l'avance** de tout retard ou changement, en précisant les raisons et les nouvelles dates prévues, ou dès que possible si ce délai ne peut être respecté;

4. **De prendre en charge**, en collaboration avec les municipalités concernées, la mise en place d'une voie de contournement sécuritaire et adaptée aux véhicules lourds, ainsi que le financement des travaux nécessaires à son utilisation et des coûts supplémentaires d'entretien pendant toute la durée des restrictions, sans transférer ce fardeau financier aux municipalités concernées;

5. **De considérer les conséquences économiques et financières des restrictions**, notamment les coûts supplémentaires, la perte de compétitivité des entreprises, les risques de relocalisation et les répercussions sur les commerces et les services, et de proposer des mesures concrètes d’atténuation;

6. **De reconnaître la contribution économique de Preissac** et de tenir compte de sa croissance ainsi que de ses projets de développement résidentiel, commercial et industriel dans la priorisation des interventions et la planification des investissements routiers;

7. **De transmettre à la Municipalité un état de situation écrit pour chacun des deux ponts**, précisant leur état structural, leur niveau de priorité au MTMD, les interventions envisagées et les échéanciers préliminaires, en tenant compte des conséquences cumulatives des restrictions sur l'accessibilité et le développement de Preissac;

8. **De confirmer les travaux réalisés sur les deux ponts** au cours des dernières années, notamment ceux prévus en 2025 au pont des Rapides, et de préciser les interventions qui demeurent nécessaires;

QUE le conseil municipal demande au MTMD de prendre des engagements concrets et de communiquer rapidement à la Municipalité les actions qu'il entend entreprendre pour remédier à cette situation;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la direction régionale du MTMD, aux députés concernés, à la MRC d'Abitibi et à la Fédération québécoise des municipalités.

5. SUPPORTS FINANCIERS AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA RESTRICTION DE CHARGES SUR LE PONT DES RAPIDES;

5. Support financiers aux entreprises impactées par la restriction de charges sur le pont des Rapides.

La mairesse, madame Manon Viens explique les événements survenus depuis l'annonce de restriction de charge sur le pont de Rapides. Elle mentionne avoir contactée les entreprises locales et d'avoir discuter avec ses dernières. Madame Viens assure que la municipalité fera tout son possible pour les supporter les entreprises affectées par le détour occasionné par la restriction imposée par le ministère des transports et de la mobilité durable. Elle mentionne aussi ramasser des informations pour quantifier les frais encourus par ce détour.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Période de questions.

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions des citoyens :

Pont des Pionniers- privilèges du contracteur
Horaire de travaux de correction sur le pont des Rapides
Trajet du détour- choix-circuit
Rechargement de la traverse
Ponceau Sigouin
Déneigement- abrasifs
Service d'urgence
Inspection des ponts- fréquence
Surveillance des délinquants
Pont temporaire

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

168-10-2026 **7. Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de madame la conseillère, Marie-Claude Racine il est résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 20.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS	***GÉRARD PÉTRIN***
MAIRESSE	***DIRECTEUR GÉNÉRAL /***
	GREFFIER-TRÉSORIER